

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 octobre 2011

L'an deux mille onze, le vingt et un octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Henri BURGOS, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 2011

Présents : M. BURGOS — Mme GUILLEMEAU - M. FICHEPAIN – M. ADAM – M. MINIER – M. HEBERT – Mme DUBOC - M. PRENANT – Mme BRIFFAULT - Mme BRETON - M. SALIS – M. PEREON - M. BESNARD

Absents excusés: M. RENARD (pouvoir à Monsieur MINIER) - M. MENARD (pouvoir à M. BURGOS)

Secrétaire de séance : M. HEBERT.

Sauf mention expresse, toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité

A. Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Le compte-rendu de la séance du 16 septembre 2011 est approuvé à l'unanimité

B. Désignation du Secrétaire de séance

M. HEBERT est désigné en qualité de secrétaire de séance.

C. Urbanisme : Droit de Prémption urbain

Monsieur MINIER donne connaissance des déclarations d'aliéner suivantes, sur lesquelles la commune est consultée :

- Unité foncière bâtie cadastrée AA n° 48, sise 64 avenue Pierre Armand Colin, d'une superficie de 769 m²
- Unité foncière bâtie cadastrée AD n° 127, sise 22 rue du Château d'eau, d'une superficie de 2.339 m².
- Unité foncière bâtie cadastrée AB n°53 et 54, sise 2 avenue Pierre Armand Colin, d'une superficie de 1.238 m² vendue avec l'unité foncière AB n° 51 et 52, non bâtie, d'une superficie de 1.940 m²

Le conseil décide de ne pas faire valoir de droit de préemption. Concernant les unités foncières AB 53/54 et 51/52, le chemin rural les séparant doit être maintenu pour faciliter la circulation des piétons.

D. Finances :

a. Budget eau :

Le comptable du Trésor nous informe qu'il n'a pu procéder au recouvrement de plusieurs titres pour un montant global de 631,77 €. Le conseil accepte d'admettre en lesdits titres en non-valeurs.

b. Budget assainissement :

Le comptable du Trésor nous informe qu'il n'a pu procéder au recouvrement de plusieurs titres pour un montant global de 38,04 €. Le conseil accepte d'admettre en lesdits titres en non-valeurs.

c. Rénovation et extension Maison des Associations

Suite au dernier conseil municipal, le montant de 1.080.000 € est confirmé pour la réalisation du projet. Cependant, une réserve est émise quant à l'extension de l'avancée de la scène, non prévue initialement, qui pourrait présenter un surcoût d'environ 50.000 €. L'installation d'une scène sur le côté est judicieuse au vu de la configuration de la salle sans gradin. De plus, les portes d'entrées et de sorties se retrouvent à l'arrière.

Une information en direction de la population sera réalisée le 11 novembre. Il est prévu une intervention de 10 minutes maximum avec présentation de la maquette qui sera visible par la suite, à la mairie.

Monsieur ADAM souhaite que les cérémonies de commémoration (8 mai et 11 novembre) soient l'occasion d'échanges avec la population.

E. Insertion – Politique de lutte contre les exclusions : synthèse

Suite à la précédente réunion de conseil municipal, Madame GUILLEMEAU présente une synthèse des actions engagées par le PLIE dans sa mission d'accompagnement individualisé des personnes en difficultés. Il s'agit principalement d'aides financières pour les frais de déplacement, la location de véhicules, et l'aide au passage du permis de conduire. Chaque aide est apportée en fonction de la situation individuelle des bénéficiaires du PLIE.

